

District Saône et Loire de Football

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°32 du 15/05/2025

Présents : M. EUVRARD, MATHEY, MOSCATO, MORELE, FERNANDES, THIBERT.

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

COURRIERS

La commission rappelle que les courriers doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club.

Courrier de JSVG, du 12/05/2025 :

Informant de la blessure d'une joueuse de CUISEAUX VARENNES.

Prompt rétablissement.

Courrier de LA CHAPELLE DE GUINCHAY, du 9/05/2025 :

Les règles d'accèsion sont en fonction du nombre de rétrogradations de R3. Impossible d'apporter une réponse à ce jour.

Courrier de GJ NORD MACONNAIS, du 07/05/2025 :

La commission prend connaissance du contenu du mail, et maintien sa décision.

Courrier de JSVG, du 13/05/2025

Demandant l'entrée de leur jeunes licenciés du club avec les joueurs lors de la dernière rencontre

Accord de la commission.

Courrier de ST VINCENT, du 12/05/2025

Voir Paragraphe « Organisation des coupes » (les clubs concernés seront avisés)

Courrier de TOURNUS, du 9/05/2025

Voir Paragraphe « Organisation des coupes » (les clubs concernés seront avisés)

Courrier de HLS, du 12/05/2025

Voir Paragraphe « Organisation des coupes » (les clubs concernés seront avisés)

Courrier de ST GERMAIN DU BOIS, du 9 et 10/05/2025

- 1)- accord pour l'entrée de leur jeunes licenciés du club avec les joueurs pour cette rencontre
- 2)- accord pour le coup d'envoi fictif par un dirigeant méritant du club.
- 3)- au vu de l'enjeu du match, la commission autorise la mise en place de la bâche à la fin de la rencontre pour les festivités (respect de l'adversaire)

Courrier de ST AGNAN, du 09/05/2025

Voir annexe 2

Courrier de ST VINCENT, du 15/05/2025

Une réponse a été apportée au club.

Courrier de CLUNY US, du 15/05/2025

Pris note et remerciements pour l'invitation.

FEUILLE DE MATCH

**La commission rappelle aux clubs qu'aucune modification ne sera possible
SI LA FEUILLE DE MATCH A ETE SIGNEE PAR TOUS LES INTERVENANTS.**

**Seul un mail de l'officiel de la rencontre reçu dans les 48 heures après match, sera pris en compte
par la commission. Les clubs concernés seront sanctionnés financièrement**

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour les séniors garçons et filles, U18, U18F, U15, U15F, U13 et U13F

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir au District dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

La commission rappelle aux clubs que chaque éducateur doit avoir ses propres identifiants pour la FMI

Rappel : En cas de non-fonctionnement de la FMI, la feuille de match PAPIER doit impérativement être remplie avant le début de la rencontre.

CHAMPIONNATS SENIORS

Match 28717125 CHALON ACF 3 – MELLECEY MERCUREY 2 du 18/05/2025 D3C

S'agissant du match retour il ne peut s'agir d'une inversion, mais la commission accorde le changement de terrain sur les installations de MERCUREY à 12H30.

Match 28608544 JSVG 2 – SUD FOOT 71 2 D3E du 25/05/2025

Avancement de la rencontre au samedi 24/05/2025 à 18h, au vu du classement des deux équipes la commission accorde l'avancement.

CHAMPIONNATS FEMININES

Suite à la qualification de l'équipe U15 féminine de l'ASPTT Dijon pour la finale de la Coupe de Côte-d'Or, qui se déroulera le **samedi 24 mai 2025**, la **rencontre de championnat U15F ASPTT DIJON – LA CLAYETTE est reportée au 29/05/2025**.

Féminine D2F à 8

Cuiseaux – Montceau 2 se jouera le 18/05/2025

Montceau 2 – JSVG se jouera le 01/06/2025

CHAMPIONNATS JEUNES

Match N° 53107742 CHALON ACADEMIE 2 – MONTCHANIN 2 U13 du 26/04/2025

Forfait non déclaré dans les délais de MONTCHANIN 2, la commission donne match perdu par pénalité 3/0 moins un point.

Amende : 40 € à MONTCHANIN

Match N° 29331603 CRECHES – MELLECEY MERCUREY U18D1 du 03/05/2025

Match sans nouvelle

Amende : 30 € à CRECHES.

La commission demande au club de CRECHES de transmettre la feuille de match avant le 19/05/2025.

Match N° 53096403 CHALON ACF 1 – GUEUGNON 1 U13 D1A du 10/05/2025

Match arrêté à la 55^{ème} minute suite à abandon de terrain, la commission donne match perdu par pénalité 3/0 moins un point

Amende : 110 € à GUEUGNON

RENCONTRE U11 :

FC CHALON – UF MACON 1 Feuille de plateau incomplète pour UF MACON

Amende 15€

La commission demande au club de l'UFM de fournir la liste des joueurs lors de cette rencontre.

GJNM – UF MACON 2 Feuille de plateau incomplète pour UF MACON

Amende 15€

RESERVES

Match N° 53346797 CHALON ACF 3 – SENNECE LES MACON 2 Coupe Crédit Agricole du 11/05/2025

Reserve d'avant match de SENNECE LES MACON régulièrement confirmée et recevable sur le fond et la forme, sur la participation des joueurs de chalon ACF susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match de l'équipe supérieure il s'avère que tous les joueurs étaient qualifiés pour jouer ce match, de ce fait la commission entérine le résultat acquis sur le terrain

RETOUR DE DISCIPLINE

Match N° 28597240 LE BREUIL 1 – PARAY 3 D1B du 26/04/2025

Joueur ayant participé à un match sous le coup d'une suspension, la commission donne match perdu par pénalité (moins 1 point) au club du PARAY.

Amende : 100 € pour joueur suspendu à PARAY

Match N° 28606392 ROMANECHÉ 1 – ST MARTIN SENOZAN 2 D3F du 16/03/2025

La commission applique la sanction : Donne match perdu par pénalité moins un point à St MARTIN SENOZAN

Amende :40 € à ST MARTIN SENOZAN.

APPLICATION REGLEMENTS LIGUE

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs qui s'est tenue le 7 mai 2025 qui inflige un retrait de 2 points au classement au club de l'ASJ TORCY 1 D3 D concernant la journée du 4/05/2025

CHALLENGE ETHIQUE

La commission établie le classement du challenge de l'éthique arrêté à la date du 07/05/2025 (sous réserve de dossier en cours)

Voir annexe - Classement Ethique

La commission retire les points selon le tableau ci-dessous :

Clubs	Division	Situation au 07/03/2025	Situation au 11/04/2025	Situation au 07/05/2025	Sanction par pts
MONTCHANIN	D1A	103	105	109	-1PT
LE BREUIL 2	D2 C			109	-1PT
RULLY FONTAINES	D2 B			110	-1PT
St VALLIER	D2 C		107	116	-1PT
EPINAC 1	D2 B		113	121	-1PT
CHEMINOTS CHAGNY AS	D2 B	111	121	126	-2PTS
MONTCENIS FC	D2 C	128	134	138	-2PTS

ORGANISATION DES COUPES

FINALES COUPES DISTRICT SAONE & LOIRE LE CREUSOT 31 MAI & 1er JUIN 2025
--

FINALE COUPE DISTRICT SAONE & LOIRE - U15 GARÇONS
--

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur
31 mai 2025	13 H	H	HLS	LA CHAPELLE de GUINCHAY

FINALE COUPE DISTRICT SAONE & LOIRE - U18 GARÇONS
--

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur
31 mai 2025	15H30	H	LA CHAPELLE de GUINCHAY	DIGOIN FCA

FINALE COUPE DISTRICT SAONE & LOIRE - DEPARTEMENTALE

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur
31 mai 2025	18 H	H	MELLECEY-MERCUREY 2	DIGOIN FCA 3

FINALE COUPE DISTRICT SAONE & LOIRE-FEMININE à 8

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur
1 juin 2025	10H30	H	JO CREUSOT	AS LUX

FINALE COUPE DISTRICT SAONE & LOIRE -REX ROTARY

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur
1 juin 2025	13 H	H	AS TOURNUSIENNE 1	TEAM MONTCEAU 2

FINALE COUPE DISTRICT SAONE & LOIRE -CREDIT AGRICOLE

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur
1 juin 2025	15H30	H	ST VINCENT-BRAGNY 2	CHALON ACF 3

FINALE COUPE DISTRICT SAONE & LOIRE -SPORT COMM

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur
1 juin 2025	18 H	H	DUN SORNIN-CHAUFFAILLES 1	MELLECEY-MERCUREY 1

*Le club cité en premier est considéré comme recevant. Il lui appartient d'apporter sa tablette afin de pouvoir faire les modalités administratives d'avant-match.

Le Président
J. EUVRARD

Le Secrétaire
F.MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football